



## ORGANISATION EN SPIP EN STADE 3 ET CONFINEMENT : DEVANT LA CACOPHONIE AMBIANTE, LA CGT IP SE FAIT LE RELAIS DES PERSONNELS

Depuis la semaine dernière, les représentants locaux et nationaux de la CGT IP saisissent les différents niveaux hiérarchiques pour demander des informations claires et précises sur l'organisation des services en pleine pandémie. Ce jour encore, alors qu'un consensus en faveur d'une restriction la plus stricte des déplacements est adopté, aucun SPIP de France ne s'organise de la même manière et beaucoup de directions choisissent sciemment d'exposer inutilement les agents.

Nous l'avons dit hier et le répétons aujourd'hui : à ce stade, la seule position administrative valable pour tous les agents c'est l'autorisation d'absence exceptionnelle !

**Mesdames, Messieurs les directeurs que n'aviez vous pas compris  
dans le message qui a été diffusé hier par l' Elysée ?**

Extrait tiré du discours d'hier depuis <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/16/adresse-aux-francais-covid19> : « Je vous le redis avec force ce soir : respectons les gestes barrières, les consignes sanitaires. C'est le seul moyen de protéger les personnes vulnérables, d'avoir moins de concitoyens infectés et ainsi de réduire la pression sur les services de réanimation pour qu'ils puissent mieux accueillir, mieux soigner [...] **Faisons preuve au fond d'esprit solidaire et de sens des responsabilités.** Chacun d'entre nous doit à tout prix limiter le nombre de personnes avec qui il est en contact chaque jour. Les scientifiques le disent, c'est la priorité absolue ». E. Macron – le 16 Mars 2020

Message officiel du Gouvernement :



**Malgré deux allocutions présidentielles, deux notes du Ministère, deux notes de la DAP, certaines directions attendent encore des consignes !** Pire quand elles existent, certaines notes restent encore totalement incohérentes au regard des consignes générales relatives à la situation sanitaire et la nécessité de limiter au maximum les interactions entre les personnes. A ce jour, malgré le fait qu'il existe des porteurs sains, malgré le délai d'incubation de la maladie, les hiérarchies locales continuent d'exiger la présence des agents au service et la réalisation d'actes professionnels dans des conditions inchangées. C'est le cas pour tous les milieux fermés avec les arrivants. C'est le cas également de nombre de services dans lesquels la direction préconise la poursuite de suivis classiques, dans des conditions nullement adaptées.

**Beaucoup de nos collègues sont particulièrement choqués des consignes données par leurs hiérarchies. Il ne s'agit pas de se dérober aux obligations légales mais d'adapter le contexte d'intervention, principalement pour les entretiens « arrivants ». La CGT IP n'a de cesse d'exiger de la DAP, des DI, de l'ENAP, des DFSPIP de mettre en œuvre dès maintenant des mesures qui assureront une réelle protection des agents sous leur responsabilité, du public détenu, mais aussi des proches et de la population en général.**

Puisqu'il faut éviter tout contact physique, la CGT IP a préconisé différentes modalités d'organisation dont certaines ont été retenues par la note DAP publiée ce soir ([http://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2020/03/200317\\_note-dap-spip-covid19.pdf](http://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2020/03/200317_note-dap-spip-covid19.pdf)) :

- Organisation d'une permanence, composée tout au plus de 2 à 3 personnels tous corps confondus (dont les DFSPIP), en charge de gérer les urgences dans chaque service,
- En dehors de leur tour de permanence, l'ensemble des personnels doit bénéficier d'ASA et rester à l'écart, confiné au domicile comme tout citoyen. Le télétravail n'ayant été ni pensé ni anticipé, il ne paraît pas une option.

- Dans le cadre des permanences de service, les contacts directs sont à proscrire : téléphone, messagerie électronique, visio-conférence sont les seules alternatives. C'est d'ailleurs ce qui est proposé dans le cadre des POP et enquêtes pré-sentencielles.
- Pour ce qui est des permanences en détention, nous avons proposé certaines alternatives comme les parloirs hygiaphones, ligne interne, seules modalités permettant de respecter le cadre d'intervention tout en protégeant agents et population pénale ! Ou à défaut le recueil d'informations par écrit via des fiches d'accueil type. La note permet aux DFSIP de composer et proposer des modalités adaptées aux spécificités de chaque établissement.
- Pour les élèves et stagiaires, nous considérons que la note de ce soir règle la question en les laissant chez eux puisqu'en tant qu'apprenants, ils ne sauraient faire partie « des personnels strictement nécessaires », quand bien même beaucoup se sont montrés solidaires ces derniers jours.

**Le SPIP reste un rouage essentiel de liaison avec les familles, et les personnes détenues ; et il prendra sa part pour assurer cette mission essentielle.**

**Les agents sont bien conscients qu'avec la suspension des parloirs et UVF en établissement annoncée ce soir par la Ministre, le maintien d'une permanence est d'autant plus important. Pour autant, les conditions élémentaires de protection des personnels pénitentiaires, dont ceux du SPIP, et de tout intervenant en établissement doivent être garanties.**

**La CGT IP exprime aussi son soutien à tous les travailleurs en charge d'assurer le quotidien de tous, du secteur public (justice, éducation, recherche, transport, énergie...) comme du privé (alimentaire notamment où la précarité règne) et s'associera aux actions solidaires envers les soignants.**